

# ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mars 2016

---

NOUVELLES LIBERTÉS ET DE NOUVELLES PROTECTIONS POUR LES ENTREPRISES  
ET LES ACTIFS - (N° 3600)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° AS90

présenté par  
M. Hetzel, M. Tian et M. Aboud

-----  
**ARTICLE 38**

Supprimer les alinéas 3 à 35.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le 18 janvier dernier, le Président de la République du 18 janvier 2016 annoncé qu'il souhaitait « assouplir » le régime du portage salarial.

Or, ces alinéas sur le portage salarial ne prévoient rien d'autre que des amendes et des sanctions.